



**ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES**  
**REDEVANCES DE PILOTAGE**

EN VIGUEUR LE 07 FEVRIER, 2022  
AUGMENTATION DE 3%

Colonne	1	2	3	4	5	6	7	8	
Article	Service de pilotage	Circonscription	Base	Redevance par unité	Redevance par facteur temps	Redevance par heure ou fraction d'heure	Redevance minimum	Redevance maximum	
1	Voyage	1-1		49.65 \$	24.43 \$		2 540.48 \$		
		1		49.65 \$	24.43 \$		2 540.48 \$		
		2		29.92 \$	17.23 \$		2 000.76 \$		
2	Déplacement	1-1	525.88 \$	17.31 \$			2 337.67 \$		
		1	571.51 \$	18.83 \$			2 540.48 \$		
		2	544.29 \$	17.92 \$			2 419.51 \$		
3	Mouillage au cours d'un voyage ou d'un déplacement	1-1	406.62 \$	4.38 \$					
		1	441.92 \$	4.75 \$					
		2	420.89 \$	4.54 \$					
4	Accostage d'un navire à un quai ou à une jetée à la fin d'un voyage	1	338.26 \$	3.49 \$				657.67 \$	
		2	322.13 \$	3.33 \$				626.36 \$	
5	Accostage ou appareillage d'un navire effectué par un pilote désigné par la Corporation à la demande du capitaine, du propriétaire ou de l'agent du navire	1	544.29 \$	12.31 \$			2 000.76 \$		
		2	544.29 \$	12.31 \$			2 000.76 \$		
6	Prolongation du séjour d'un pilote à une station d'embarquement de pilotes ou à bord d'un navire	1-1	Première demi-heure			0.00 \$			
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			121.29 \$			
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			419.20 \$			
		1	Première demi-heure			0.00 \$			
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			0.00 \$		419.20 \$	
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			125.53 \$		419.20 \$	
2	Première demi-heure			0.00 \$					
	Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			125.53 \$		419.20 \$			
	Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			419.20 \$					
6	Prolongation du séjour d'un pilote à bord d'un navire en transit	1-1	Première demi-heure			0.00 \$			
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			121.29 \$			
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			242.59 \$			
		1	Première demi-heure			0.00 \$			
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			131.81 \$		263.63 \$	
			Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			263.63 \$			
2	Première demi-heure			0.00 \$					
	Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			125.53 \$		251.05 \$			
	Pour la première heure, y compris la première demi-heure et chaque heure suivante			251.05 \$					
7	Compensation d'un compas effectuée par un pilote	1-1	525.88 \$	17.31 \$					
		1	571.51 \$	18.83 \$					
		2	544.29 \$	17.92 \$					
8	Annulation d'une demande de services de pilotage si le pilote se présente pour effectuer ses fonctions de pilotage	1-1	Base	652.40 \$					
			Première heure			0.00 \$			
			Pour la deuxième heure y compris la première heure et chaque heure suivante			419.20 \$		121.29 \$	
		1	Base	709.00 \$					
			Première heure			0.00 \$			
			Pour la deuxième heure y compris la première heure et chaque heure suivante			419.20 \$		0.00 \$	
		2	Base	675.22 \$					
			Première heure			0.00 \$			
			Pour la deuxième heure y compris la première heure et chaque heure suivante			419.20 \$		125.53 \$	
9	Transport d'un pilote à bord d'un navire au-delà de la circonscription pour laquelle il est breveté	1-1				121.29 \$			
		1				131.83 \$			
		2				125.53 \$			
10	Demande Spéciale Sauf si un pilote doit être relevé à la suite d'un accident, un départ ou un déplacement effectué avant l'heure prévue dans un préavis exigé par les articles 8 ou 9 du Règlement de l'Administration de pilotage des Laurentides, à la demande du capitaine, du propriétaire ou de l'agent du navire	1-1	2 714.61 \$						
		1	2 950.13 \$						
		2	2 809.64 \$						
	Frais de déplacement applicables à Contrecoeur, Bécancour, Cacouna, Tadoussac et Pointe-au-Pic	1-1		277.67 \$					
		1		277.67 \$					
		2		277.67 \$					
	Frais administratifs Transports Canada de la Loi sur le pilotage	1-1		38.39 \$					
		1		38.39 \$					
		2		38.39 \$					